

Démarche	: "Recherche d'Emploi ou Crédit d'Entreprise" (ou APS Jeune diplômé) : vérification de votre dossier de demande de titre de séjour par ISSO avant dépôt auprès des Préfectures de l'Isère et de la Drôme
Organisme	: International Students & Scholars Office (ISSO)

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce service est proposé par **l'International Students & Scholars Office (ISSO) de l'UGA** à l'ensemble des étudiants, doctorants, chercheurs et leurs conjoints effectuant leur séjour d'études ou de recherche à l'UGA ou dans l'un des établissements partenaires à **Grenoble et Valence**.

Il a pour but de vous aider à constituer votre dossier de demande de titre de séjour avant le dépôt auprès des Préfectures de l'Isère et de la Drôme.

<h2>Pourquoi utiliser cet outil ?</h2>

Si vous soumettez un dossier incomplet ou non conforme à la Préfecture, les délais de traitement de votre demande peuvent être rallongés de plusieurs mois, et aboutir à un refus.

Ce formulaire permet à ISSO de :

Vous donner des précisions sur les documents demandés par les Préfectures
Vérifier votre dossier de demande de titre de séjour avant dépôt en ligne ou sur rendez-vous

<hr>
Le délai de vérification par ISSO est en moyenne d'une dizaine de jours, un peu plus à la rentrée lors du pic des demandes.
<hr>

<h3>Traitement de vos données</h3>

L'Université Grenoble Alpes, 621 avenue centrale 38401 Saint-Martin-d'Hères, est responsable du traitement de vos données. Ce traitement, dont la base légale est la mission d'intérêt public, est nécessaire à la vérification de votre dossier de demande de titre de séjour.

Les destinataires de vos données sont les services de la Direction Développement International & Territorial de l'UGA ainsi que la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) qui met à disposition la plateforme et héberge les données.

Les données collectées ne seront utilisées que dans le cadre de ce traitement, elles ne font l'objet daucun transfert à des tiers et sont conservées 12 mois puis supprimées.

À lire avant de commencer

- Ce service est proposé par l'International Students & Scholars Office (ISSO) de

"Recherche d'Emploi ou Création d'Entreprise" (ou APS Jeune diplômé) : vérification de votre dossier à l'Université Grenoble Alpes.

- Cet outil ne permet pas le dépôt direct de dossier pour une demande de titre de séjour auprès des Préfectures de l'Isère ou de la Drôme, il s'agit uniquement d'une vérification préalable.

- La vérification du dossier par ISSO ne garantit pas son acceptation par les services préfectoraux.

- Seules les demandes concernant les statuts "Recherche d'Emploi ou Création d'Entreprise", APS Jeune Diplômé et leurs conjoints seront vérifiées, les autres demandes (salarié, asile, etc.) ne seront pas traitées.

- De même, seules les demandes des personnes résidant en Isère ou dans la Drôme seront examinées.

- Si vous souhaitez connaître le détail de la procédure de demande de titre de séjour, rendez-vous sur le portail international de l'UGA: <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/> > Votre séjour à l'UGA > Visas et titres de séjour

Situation personnelle

Vous habitez en

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Isère (Grenoble)

Drôme (Valence)

Votre composante / organisme (ou celui de votre conjoint)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CUEF (UGA)

École universitaire de technologie (EUT - UGA)

ENSAG (UGA)

Faculté d'économie de Grenoble (UGA)

Faculté de droit (UGA)

Faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés (UGA)

Faculté des sciences (UGA)

Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management (UGA)

Institut d'urbanisme et de géographie alpine (UGA)

Sciences Po Grenoble (UGA)

ESAD

Grenoble Ecole Management (GEM)

CEA

CNRS

ESRF

"Recherche d'Emploi ou Création d'Entreprise" (ou APS Jeune diplômé) : vérification de votre dossier

- Inrae
- Inria
- Inserm
- Autre (Grenoble ou Valence)
- Autre (Hors Grenoble et Valence)

Votre document de séjour actuel

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Un visa long séjour "Etudiant"
- Une carte de séjour ou un récépissé "Etudiant"
- Un visa long séjour "Talent - Chercheur"
- Une carte de séjour ou un récépissé "Talent - Chercheur"
- Un visa long séjour "Talent - Famille"
- Une carte de séjour ou un récépissé "Talent - Famille"
- Un visa long séjour "Visiteur" (conjoint ou conjointe d'étudiant)
- Une carte de séjour ou un récépissé "Visiteur" (conjoint ou conjointe d'étudiant)
- Une APS "Jeune diplômé"

Votre numéro de téléphone

Optionnel, utilisé uniquement pour faciliter les échanges en cas de question sur votre dossier

Rappel

Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français. (À l'exception de votre passeport)

Etat civil

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Passeport - Page de l'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Passeport - Pages contenant les tampons d'entrée dans l'espace Schengen

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Carte de séjour (recto & verso) ou visa long-séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- APS "Jeune Diplômé" actuelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Confirmation de validation de votre visa long séjour

Si vous avez validé votre visa en ligne à l'arrivée, la "confirmation de validation de votre visa long séjour" est le fichier PDF

"Recherche d'Emploi ou Création d'Entreprise" (ou APS Jeune diplômé) : vérification de votre dossier
que vous avez reçu à la fin du processus de validation.

Date d'expiration (fin) de votre visa ou titre de séjour actuel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire "Fiche de renseignements" complété

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si vous êtes marié

Acte de mariage (ou livret de famille)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- "Contrat d'engagement à respecter les principes de la République" signé

Toute personne qui demande de titre de séjour doit imprimer et signer un "contrat d'engagement à respecter les principes de la République" et le joindre à son dossier de demande de titre de séjour, dans la section "logement" de la plateforme nationale de dépôt des demandes. Cette démarche est facultative mais recommandée pour les ressortissants algériens. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/Contrat-d-engagement-a-respecter-les-principes-de-la-Republique>

Photos d'identité

ISSO ne vérifie pas les photos d'identité avant votre rendez-vous avec la Préfecture.
Elles doivent impérativement être récentes, faites en France, au format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005.

Justificatif de domicile

Domicile : votre situation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je possède un justificatif de domicile à mon nom
 Je suis hébergé ou le justificatif est au nom de mon conjoint ou ma conjointe

Important

- Le justificatif doit être récent, le document doit faire apparaître une date inférieure à 6 mois.

Exemple : pour une demande déposée au 1er septembre, seuls les justificatifs comportant une date comprise entre le 1er mars et le 1er septembre seront acceptés.

- Votre nom doit apparaître sur le justificatif

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile

Documents acceptés :

- * Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet
- * Attestation d'assurance habitation (téléchargeable depuis l'espace en ligne de votre assureur)
- * Attestation de résidence étudiante, signée et tamponnée
- * Contrat de location (bail)
- * Quittance de loyer délivrée par une agence de location
- * Attestation d'un hôtel (datée de moins d'un mois) et copie de la dernière facture

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire « Attestation d'hébergement »

Une attestation d'hébergement doit être complétée et signée par la personne qui vous héberge.

"Recherche d'Emploi ou Création d'Entreprise" (ou APS Jeune diplômé) : vérification de votre dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité de la personne qui vous héberge

Si votre hébergeant est français ou européen :

Carte d'identité ou passeport

Si votre hébergeant est ressortissant de pays tiers :

Titre de séjour français (Si Visa de Long Séjour, joindre également le pdf de confirmation de validation.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile au nom de la personne qui vous héberge

Important : le justificatif doit être récent, le document doit faire apparaître une date inférieure à 6 mois. Exemple : pour une demande déposée au 1er septembre, seuls les justificatifs comportant une date comprise entre le 1er mars et le 1er septembre seront acceptés.

Documents acceptés :

- * Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet
- * Attestation d'assurance habitation (téléchargeable depuis l'espace en ligne de son assureur)
- * Attestation de résidence étudiante, signée et tamponnée
- * Contrat de location (bail)
- * Quittance de loyer délivrée par une agence de location
- * Attestation d'un hôtel (datée de moins d'un mois) et copie de la dernière facture

Justificatif d'inscription à l'Assurance Maladie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'assurance maladie

Si vous êtes inscrit à l'assurance maladie française, l'**« Attestation de droits à l'assurance maladie »**

Situation académique ou professionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de réussite ou diplôme

Si vous n'avez pas encore l'un de ces documents, une attestation de l'école ou de l'université sur laquelle est indiquée la date probable d'obtention de l'attestation de réussite ou du diplôme

Date à laquelle vous obtiendrez l'attestation de réussite

Uniquement si vous n'avez pas encore votre attestation de réussite ou diplôme.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dernière convention d'accueil

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de votre organisme de recherche certifiant l'achèvement des travaux de recherche

Exemple : certificat de travail indiquant la période pendant laquelle vous avez été employé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Passeport de votre conjoint / conjointe

Page d'identité

"Recherche d'Emploi ou Création d'Entreprise" (ou APS Jeune diplômé) : vérification de votre dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Carte de séjour ou visa long séjour de votre conjoint / conjointe

Si c'est un visa long séjour valant titre de séjour, ajouter la confirmation pdf de sa validation en ligne.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de l'organisme de recherche de votre conjoint certifiant l'achèvement des travaux de recherche

Exemple : certificat de travail indiquant la période pendant laquelle il ou elle a été employé

Commentaires éventuels

Commentaires éventuels sur votre demande

Si vous souhaitez apporter des précisions à l'équipe d'ISSO sur votre situation.

C'est terminé !

Une fois votre demande envoyée, vous recevrez un premier email de confirmation.

La vérification de votre dossier prend en général une dizaine de jours, un peu plus en période de rentrée universitaire, où nous recevons de nombreuses demandes.

Vous recevrez une notification par email pour vous informer de l'avis d'ISSO.